

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM071/2023

**OBJET :** **Règlementation de la circulation et du stationnement**  
**Élargissement de la Voie Verte**  
**Chemin des Voyageurs, Voie Verte**

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

**VU** la demande de la société EIFFAGE, en date du 03 mai 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il va être entrepris des travaux d'élargissement de la voie verte au croisement du chemin des Voyageurs ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

**CONSIDÉRANT** que le secteur en cause est sur une voie communale ;

## A R R Ê T É

**ARTICLE 1 :** Entre le mercredi 10 mai et le vendredi 12 mai 2023, la chaussée du chemin des voyageurs, entre le parking des écoles et la rue du Crest, sera réduite ou barrée ponctuellement lors des chargements ou déchargements des camions.

**ARTICLE 2 :** Une déviation sera mise en place par la route de Bordeaux (RD489) et la rue du Crest.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 4 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur. Un passage piétons sera matérialisé sur la voie verte.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Monsieur le Responsable de la société EIFFAGE ROUTE CENTRE 051-7124 route du Bois de Maine, ZI de la Ponchonnière, 69210 SAVIGNY.

Acte publié le

12 MAI 2023

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 04 mai 2023

LE MAIRE : Bernard ROMIER

